

Objet : Administration générale – Mise à disposition au CIAS Arlysère d'un véhicule appartenant au GILLY SAVOIE BASKET

Le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale Arlysère,

Vu la délibération n°01 du Conseil d'Administration en date du 13 février 2024 approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président du CIAS Arlysère et notamment la conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant la panne d'un véhicule du CIAS Arlysère durant l'été 2024,

Considérant le besoin du CIAS Arlysère d'un véhicule pour les déplacements occasionnels dans le cadre d'activités sportives, culturelles et éducatives,

Décide

Article 1 : Le CIAS Arlysère accepte les conditions de mise à disposition d'un véhicule appartenant au GILLY SAVOIE BASKET conformément à la convention jointe en annexe.

Désignation du véhicule :

- Marque : RENAULT
- Type : Trafic
- Energie : Gasoil
- Immatriculation : GV-119-RQ
- Nombre de places : 9 (conducteur compris)

Article 2 : Cette mise à disposition s'est effectuée les 9-12-13-14 août 2024 pour un coût total de 220 €.

Article 3 : La présente décision sera communiquée lors du prochain Conseil d'Administration.

Fait à Albertville, le 09/09/2024

Le Président
Franck LOMBARD

